

# COMPTE RENDU

## Relevé de décisions

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**• MARDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2020 •**

| N° DELIBERATION | INTITULE   | DECISION DU CONSEIL  |
|-----------------|--|--|
| 20201201_01     | Prolongation de la convention-cadre avec Foncier de Breta  | <p>Le bureau communautaire est invité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Décide, jusqu'à la signature d'une nouvelle convention cadre « 3<sup>ème</sup> PPI » et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021, la prolongation de la convention cadre signée le 6 juin 2016 entre Concarneau Cornouaille Agglomération et l'EPFB,</li> <li>– Dit que la présente délibération, associée à la délibération du Conseil d'Administration de l'EPFB du 29 septembre 2020, vaut avenant de prolongation de ladite convention cadre,</li> <li>– Confirme, à l'occasion de cette prolongation et pour toute sa durée, la possibilité pour l'EPF d'intervenir par exercice d'un droit de préemption, de priorité ou réponse à un droit de délaissement, sur l'ensemble du territoire de notre EPCI, à la demande expresse du titulaire dudit droit et sur délégation de ce titulaire.</li> </ul> |
| 20201201_02     | Renouvellement de la mise à disposition partielle du responsable des projets liés aux usages numériques (agent CCA) pour assurer la fonction de coordinateur de projets numériques auprès de l'association Konk Ar Lab | Le bureau communautaire valide la mise à disposition partielle d'un agent de CCA auprès de l'association Konk Ar Lab.  |
| 20201201_03     | Modification du tableau des emplois  | Le bureau communautaire modifie le tableau des emplois en conséquent,  |
| 20201201_04     | Ouverture anticipée des crédits 2021   | Le bureau communautaire valide l'ouverture anticipée des crédits pour 2021   |
| 20201201_05     | Modification du règlement intérieur des espaces aquatiques   | Le bureau communautaire modifie l'article 3 du règlement intérieur des espaces aquatiques.   |